

+ 18 %

LIONEL BRETIN

C'est l'augmentation entre 2007 et 2017 du nombre de personnes vivant en colocation ou cohabitant sans lien de famille dans le parc locatif privé loué vide dans Bordeaux Métropole (alors que le reste de la population a crû de 11 %). Celles-ci représentent, en 2017, une population de 17 450 personnes, qui vivent dans 7 540 logements... et certainement une grande diversité de situations derrière ce chiffre.

D'abord parce que cette approche ne mesure pas l'acte de « co-louer », qui est une démarche contractuelle et administrative en tant que telle. Elle s'appuie sur les données de l'Insee issues des recensements de populations, qui se font par enquête auprès des habitants. Une des rubriques du recensement permet de savoir quels sont les modes de cohabitation des habitants au sein d'un même ménage. Elle identifie notamment les personnes « hors famille dans un ménage de plusieurs personnes ». C'est ce chiffre-ci qui a été utilisé pour notre calcul.

Qui retrouve-t-on dans cette catégorie ? Il faut d'abord qu'il y ait au moins deux individus dans le logement. Ils ne doivent pas appartenir à la même « famille ». La définition, au sens de l'Insee, de la cohabitation ou colocation se fait donc par défaut, en creux de ce qu'est une famille. Pour l'Insee, une famille rassemble des personnes qui : soit sont en couple (mariés, pacsés ou en union libre), soit ont un lien de parentalité direct. Celui-ci ne

concerne que le noyau familial le plus strict avec des liens d'ascendance et de descendance directs : uniquement des parents et leurs enfants. Des personnes qui vivent sous le même toit et qui ont des liens de parenté indirects (grands-parents/petits enfants, tante/neveu, cousins...) ne sont donc pas considérées comme étant de la même famille par l'Insee. Ces individus « hors famille dans un ménage de plusieurs personnes » représentent donc des cas différents puisque l'on pourra y retrouver des jeunes adultes vivant avec des seniors (cohabitation inter-générationnelle), des étudiants hébergés par un membre plus éloigné de la famille (un grand-parent, un oncle, une cousine), des étudiants en colocation qui rencontrent des difficultés à trouver un petit logement personnel, des actifs qui cherchent à partager les frais de logement, des personnes en situation de transit qui ne souhaitent pas investir spécifiquement dans un logement individuel ou des personnes en recherche de nouveaux modes de vie plus collectifs.

Les données de l'Insee montrent aussi comment ce mode d'habiter s'organise dans Bordeaux Métropole, où il représente 6,1 % du parc locatif privé loué vide (c'est-à-dire des logements non meublés et ne relevant pas du parc locatif HLM). Dans Bordeaux Métropole, la commune de Bordeaux est sur-représentée en accueillant 62 % des personnes en cohabitation de la métropole. Mais la croissance

constatée en 10 ans se fait surtout ailleurs : si elle est de + 8,4 % sur Bordeaux, elle augmente de + 40 % dans les autres communes de la métropole. Cette croissance et le parc résultant en 2017 sont notamment présents dans les communes de Bègles, Cenon, Mérignac, Pessac et Talence. D'une commune à l'autre, ces publics en cohabitation ne vivent pas non plus tout à fait dans le même type de logement : dans Bordeaux, 40 % d'entre eux sont installés dans des logements construits avant 1946 (notamment dans l'intra-boulevards) ; dans les autres communes, 30 % vivent dans des logements récents construits depuis 2006. À Bordeaux, ces locataires cohabitants sont assez jeunes, avec 80 % de 18 à 29 ans et 55 % d'étudiants, ce qui laisse supposer l'existence d'une part non négligeable de jeunes actifs qui travaillent. Notons également que, toujours dans la commune de Bordeaux, ces ménages cohabitants contribuent, avec une moyenne de 2,28 personnes, à rehausser la taille des ménages, laquelle est l'une des plus petites de France¹.

1 | cf. CaMBo #2.